



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 06 OCTOBRE 2026

Présents : MMES BAZIRE, DUREUIL, LOPEZ, MILLAN, SOENEN
MM ASSELINE, LAIGNEL, LANDREIN, LE BER, LE GRAND, MEYER, VIGOURT, DUCLOS
Absents : M LARCHER
Pouvoirs : MME BOURDELLES donne pouvoir à M. DUCLOS

Secrétaire de séance : M. Yann LE BER

Approbation du procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 8 septembre 2026.

Suite à la démission de Mme Pauline DISANTO, les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau sont les suivants : M Nicolas VIGOURT (conseiller municipal), Mme Gaëlle HODEE (démissionnaire), M Ludovic LARCHER (nomination). M LARCHER, absent, remplace par ordre de succession Mmes DISANTO et HODEE.

Vote : 14 Pour 1 Absent

DELIBERATIONS

1. Tarifs location de la salle polyvalente 2027

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2027.

<u>Tarifs location de la salle polyvalente 2027</u>	Habitant Commune	Hors Commune
Un jour hors samedi et dimanche (de 8h00 à 8h00)	168 €	336 €
Weekend (2 jours) OU 2 jours consécutifs	221 €	442 €
Un jour supplémentaire	102 €	204 €
Weekend (2 jours) + vendredi à partir de 18h00	277 €	554 €
Caution	1000 €	
Contribution déchets ménagers (limitée à 3 sacs de 100 litres)	Forfait de 20 €	
Charges calculées sur la base de la consommation (kw/h)		
Electricité	0,45 €	
Gaz	0,80 €	
Tarifs <u>votés avec possibilité de révision</u> en cours d'année selon le prix de l'énergie		
Frais de nettoyage de la salle	160 €	
Location vaisselle (Couvert complet) par couvert	1,50 €	
Location par verre	0,75 €	
Frais de nettoyage de la vaisselle	160 €	
Casse	Au tarif de remplacement	

Tarifs location salle polyvalente pour les associations de Baron-sur-Odon au 1^{er} janvier 2027 :

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, la gratuité de l'utilisation de la salle pour les associations Baronnaises.

Tarifs location salle polyvalente pour le personnel communal de Baron-sur-Odon au 1^{er} janvier 2027

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, de proposer au personnel communal de Baron-sur-Odon un tarif préférentiel, une fois par an, pour la location de la salle polyvalente et sous condition d'ancienneté d'un an au jour de la location :

De 1 à 2 jours (weekend compris) + vaisselles	50 €
Un jour supplémentaire	100 €
Charges calculées sur la base de la consommation (kw/h)	
Electricité	0,45 €
Gaz	0,80 €
Tarifs votés avec possibilité de révision en cours d'année selon le prix de l'énergie	
Frais de nettoyage de la salle	160 €
Frais de nettoyage de la vaisselle	160 €
Casse	Au tarif de remplacement

Vote : 14 Pour 1 Absent

2. Tarifs cimetière 2027

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2027.

Concession trentenaire en terre (pour 2 personnes)	212 €
Personne supplémentaire (limitée à 2)	106 €
Renouvellement de concession pour 30 ans (pour 2 personnes)	212 €
Personne supplémentaire (limitée à 2)	106 €
Columbarium (30 ans)	870 €
Renouvellement columbarium (30 ans)	212 €
Cave urne concession trentenaire (pour 4 places)	212 €
Renouvellement Cave urne (30 ans)	212 €

Vote : 14 Pour 1 Absent

3. Tarifs encarts publicitaires pour le journal communal 2027

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, les tarifs suivants pour la vente des encarts publicitaires dans le journal communal annuel (applicables dès ce jour) :

- 1/4 page : 60 €
- ½ page : 120 €
- 1 page : 240 €.

Vote : 14 Pour 1 Absent

4. Autorisation pour Monsieur Le Maire de signer le dossier de candidature au nom de la commune de baron sur Odon pour postuler auprès de la SAFER pour l'achat de parcelle de bois

Présentation par Mme DUREUIL et M LAIGNEL sur le projet de vente par la SAFER de 44 parcelles

du bois sur 9 ha 31, à 94 000 € + frais = 104 646€ aux conditions financières ci-après :

Le conseil se prononce sur l'opportunité de déposer un dossier de candidature pour l'achat de ces parcelles de bois et autorise M Le Maire à signer tous documents nécessaires à cette acquisition. Le conseil considère que c'est une opportunité pour pérenniser l'accès du bois aux habitants.

Vote : 14 Pour 1 Absent

5. Autorisation pour installation de ruches sur parcelle communale

Après les explications transmises par M LAIGNEL, le conseil donne son accord pour l'implantation gratuite pour 1 an à reconduction tacite (si pas d'opposition du conseil) de ruche sur la parcelle communale située derrière le parcours sportif.

Vote : 14 Pour 1 Absent

6. Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour la CLECT de la CCVOO

M Le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, le régime fiscal applicable à la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon est la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Dans ce cadre, en application de l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts « est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges ».

Par délibération en date du 07 mai 2026, le conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à 22 membres afin que chaque conseil municipal dispose d'un représentant.

Devant l'importance que le calcul des attributions de compensation représente pour chaque commune, il a été souhaité que chaque commune désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant. Aussi, en cas d'absence du titulaire, le suppléant pourra le remplacer et prendre part à toutes les discussions et décisions.

Aussi, il est demandé aux membres du conseil municipal de désigner :

- Une première personne en qualité de représentant titulaire
- Une deuxième personne en qualité de représentant suppléant

M LANDREIN se porte candidat pour le représentant titulaire,
MME DUREUIL se porte candidate pour la représentante suppléante

Vote : 14 Pour 1 Absent

Les membres du conseil municipal désignent :

- M LANDREIN en qualité de représentant titulaire
- MME DUREUIL en qualité de représentante suppléante

7. Désignation d'un délégué pour le SIGRSO

M Le Maire rappelle qu'à la suite de la démission de Mme DISANTO Pauline, il est nécessaire de nommer de nouvelles personnes dans les commissions et les instances où elle représentait la commune.

Pour le SIGRSO, il y avait deux délégués titulaires (Mme MILLAN et Mme DISANTO) et un suppléant M LE GRAND),

Il est demandé au conseil de se prononcer sur la nomination d'un nouveau délégué et de confirmer les titulaires et le suppléant. MME BAZIRE se porte candidate pour être déléguée titulaire.

Vote : 14 Pour 1 Absent

Le conseil Municipal acte la nomination des délégués pour le SIGRSO

- MME MILLAN en qualité de Déléguée titulaire
- MME BAZIRE en qualité de Déléguée titulaire
- M LE GRAND en qualité de Délégué suppléant

8. Désignation d'un nom sur le fronton de l'espace Bibliothèque

MME LOPEZ indique qu'il est nécessaire de déterminer un nom pour le nouveau bâtiment. Après discussions le conseil favorise une consultation auprès des habitants et les invite à faire des propositions. Ces propositions sont à déposer dans :

- La boîte à idée disposée dans l'espace bibliothèque
- La boîte aux lettres de la bibliothèque si celle-ci est fermée
- Le formulaire en ligne donné via Panneau Pocket

Date limite : 26/10/2026 ; Report de la délibération au prochain conseil.

Informations

Commission Bâtiment/voiries :

- Présentation des travaux à réaliser sur le mandat, leur planification et priorisation. Les travaux à engager dès maintenant : traiter les pluviales chemin du Ponchet, début de la rénovation énergétique des bâtiments communaux fenêtres et volets, s'équiper d'une réserve d'eau, recréer une serre plus petite, investir dans un bâtiment léger de stockage, toile d'ombrage à l'école, panneau lumineux d'informations.
- Position de la commune vis à vis des préconisations de la CCVOO sur les travaux chemin du Ponchet et contre-proposition. Accord de la commune : sur les travaux de pluvial, sur la limitation du tonnage, de prévoir des travaux de pluvial en bas du chemin des Murailles et demande à la CCVOO, réfection de la chaussée en enrobé du Bourg au chemin Foulon, réfection en bicouche du chemin Foulon à la RD89.

Transport scolaire :

- Contrôle des usagers à venir sur l'ensemble des lignes
- Mise en place d'une alternance avec Feuguerolles Bully sur les horaires de transport scolaire pour la rentrée 2027 : le passage du bus le matin serait à 7h35.

Liste des non élus intégrés dans les commissions :

Commissions	Noms
Finances	OSMONT Gilles
Bois et chemin	LAIGRE Alexis, DUJARDIN David
Bâtiment voirie	HURE Jérôme, OLIVIER Patrick, LAMY Sébastien
Communication	Néant
Animation	PARIS Céline, GREMBER Nathalie
Urbanisme	LOUVAIN Denis

Urbanisme (éléments donnés en séance)

Dépôt de certificats d'urbanisme : Néant
 Dépôt de déclarations préalables : 1 Chemin des victoires - Modification fenêtre
 9 Chemin du lot - Abri + Panneaux solaires
 Dépôt de permis de construire : Néant

La séance est levée à 23h50

La secrétaire de séance
Yann LE BER

Le Maire
Georges LAIGNEL



